

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Tombé

AMENDEMENT**N ° DN566**

présenté par

M. Jacobelli, M. Boccaletti, Mme Colombier, Mme Martinez, M. Rancoule, Mme Galzy,
M. Berteloot, M. Giletti, M. Gonzalez, M. Girard et M. Taverne

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 29, insérer la phrase suivante :

« Cela se traduira également par une revalorisation conséquente de la part indiciaire de la solde des militaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos armées sont confrontées à des problématiques RH importantes. Si des efforts en matière de recrutement sont faits, il reste à résoudre le problème de la fidélisation. Sur ce dernier point, la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) et le plan famille, globalement bien reçus par nos soldats, ne sauraient à eux seuls les fidéliser.

En effet, sur la rémunération, de nombreux militaires évoquent un sentiment de décrochage avec le monde civil. Les entreprises privées profitent de ce différentiel pour débaucher au sein de nos armées. C'est d'autant plus vrai sur des profils techniques, très recherchés. La politique des primes ne permettra pas de lutter efficacement contre ce décrochage dans la mesure où, d'une part, la part indiciaire représente 70 % de la solde d'un militaire du rang (55 % pour les officiers généraux), d'autre part elles ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite, pour contracter un crédit immobilier etc.

Cet amendement vise donc à inscrire dans la LPM 2024-2030 la nécessité de revaloriser la part indiciaire de la solde des militaires.